

Rencontre avec le Cabinet de la Ministre de l'ESR

21 janvier 2015

Compte rendu succinct

Lors de notre entrevue avec M. Prévost (conseiller vie étudiante au Cabinet de Fiorasso), M. Jolion (directeur de la DEGESIP) ainsi que deux autres responsables (Mme Kerneur et M. Audebran), nous avons abordé la question de la démocratisation des APSA à l'université, des SUAPS et des STAPS.

Nous avons globalement fait le constat de la stagnation de la pratique des étudiants avec des progressions et régressions selon les endroits. Nous avons dénoncé l'absence totale de véritable ambition d'une politique nationale pour développer la pratique et d'en donner les moyens aux SUAPS.

Ce ministère le reconnaît à demi-mot et se retranche derrière l'autonomie des universités (LRU, RCE et les COMUE) et le contexte austéritaire.

Nous avons répété notre demande pour que le MESR s'implique dans une généralisation de l'offre systématique des UE L (libre, facultative ou optionnelle) dans les maquettes licence, argumentant que ce levier permettrait à la fois de donner du temps aux étudiants, d'y être valorisé (ECTS) et de crédibiliser la formation par la pratique des APSA.

Nos interlocuteurs reconnaissent que ce serait un bon levier mais toujours pas de volonté politique pour la mettre en œuvre ("Il y aurait un coût et liberté des universités pour les maquettes"). Ils vont cependant y réfléchir dans le cadre d'une stratégie de la formation que doit développer chaque université.

Nous leur avons transmis le document "[le sport pour tous un droit à conquérir](#)", signé en 2010 par le secrétaire général de l'UNEF de l'époque, JB Prévost.

Le MESR reconnaît que ce document ainsi que le rapport Auneau-Diagana restent d'actualité et sont des bases de discussions crédibles, mais il rappelle que l'austérité actuelle ne permet aucune marge de manœuvre, en particulier pour le développement du sport. Il entend cependant profiter des événements sportifs internationaux en France, comme l'Euro 2016, pour faire campagne pour promouvoir la pratique sportive à l'université.

Nous avons souligné le côté dérisoire et peu sérieux de ce levier supposé de développement.

Il reste à acter la signature prochaine par le ministère, de la Charte du sport à l'université qui est certes une bonne chose et un nouveau point d'appui, mais ne donne aucun moyen et n'a rien de contraignant, renvoyant chacun au quotidien austéritaire de son université.

Nous avons rappelé notre opposition à toute modification du décret de "1970" sur les SUAPS qui ne préciserait plus que le directeur doit être un professeur d'EPS.

Message entendu par le MESR car l'idée était bien envisagée par certains, tout du moins testé.

Nous avons demandé par contre que le terme d'enseignement soit ajouté aux missions des SUAPS.

Nous avons abordé les STAPS à travers la question de l'entrée et de l'afflux de candidats entraînant, pour cause de manque de moyens, des procédés de sélection contestables (tirage au sort par exemple). Nous avons abordé la question de la reconnaissance et de la délivrance de la carte professionnelle pour les étudiants en licence.

Le MESR y travaille avec le Ministère des sports. D'autres points sur la sélection en Master ont été abordés suite aux prises de positions de la C3D. L'avenir des STAPS reste posé.

Au final, le MESR va nous recontacter pour travailler sur la démocratisation des APSA en liant avec les UEL et sur d'éventuelles modifications et discussions liées au "Décret 70" des SUAPS.

De plus, nous allons rencontrer la CPU prochainement sur ces questions.

Bon courage. Bien cordialement,
pascal.anger@snefsu.net

CONSULTER NOTRE [SITE](#) // SE SYNDIQUER : [C'EST PAR ICI](#)